

Pour recevoir personnellement UCV-info, s'abonner [ici](#).

Sommaire :

- Formations et informations proposées par l'UCV et en collaboration avec l'IDHEAP et le CEP
- Communication de la police cantonale aux communes lors d'événements particuliers
- Traitement fiscal des indemnités des Exécutifs communaux
- LATC
- LAJE
- Equipements et matériels scolaires
- Ristournes intercommunales
- Consultations

## ASSOCIATION

---

### **Modules de cours et soirées d'information : inscrivez-vous !**

L'UCV organise soit directement, soit en mandatant l'IDHEAP et le CEP, des modules de cours et des soirées d'informations sur des thèmes financiers, juridiques ou de politiques publiques.

#### Thèmes proposés en collaboration avec l'IDHEAP :

- "Les moyens politiques et juridiques de l'intervention communale"
- "Les principes administratifs et les règles juridiques régissant l'action communale"
- "Le rôle des communes en aménagement du territoire"
- "Les méthodes de communication et d'implication des citoyens dans les processus de décision"
- "Stratégies de décision et de pilotage de l'action communale".

#### Thèmes proposés en collaboration avec le CEP :

- "Audition de naturalisation : interviewer avec efficacité et doigté"
- "Rôle des délégués UCV dans les organes, commissions et groupes de travail-enjeux et méthode de négociation" (réservé aux membres des organes et représentants UCV dans les commissions)
- "Le pilotage politique de l'administration et des dossiers techniques"
- "Gérer les RH de la commune en tant qu' élu"
- Soirées d'information UCV : "Transparence et accès aux documents officiels", "Droit public du travail", "Marchés publics"

#### Les cours UCV en finances et gestion communales :

- Nos formations se déclinent désormais également en **modules**.

Inscrivez-vous sur <http://www.ucv.ch/formations>

---

---

**Soirée du 17 novembre : "Procédure de permis de construire : principes et nouveautés"** : la documentation est à votre disposition sur l'espace membre de notre site.

---

### **Communication Police cantonale lors d'événements particuliers survenant dans une commune**

Nous rappelons qu'une procédure de communication directe entre la police cantonale et le syndic a été mise en place par l'intermédiaire de l'UCV. Pour mémoire, les syndics sont priés de transmettre leur numéro de mobile au secrétariat de l'UCV chargé de les communiquer à la Police cantonale. Mesdames et Messieurs les Syndics, n'oubliez pas de nous communiquer tout changement de numéro à l'adresse suivante [valerie.moreno@ucv.ch](mailto:valerie.moreno@ucv.ch) Il a aussi été convenu que les syndics manquant d'informations avaient la possibilité d'appeler la cellule communication de la police cantonale 021 644 81 90. Pour en savoir plus : lire [UCV-Info 33](#), rubrique actualités, point 3.

---

### ACTUALITES

---

#### **Traitement fiscal des indemnités des Exécutifs communaux**

Les directives négociées par l'UCV et l'AdCV avec l'Administration cantonale des impôts en 2012 sont toujours d'actualité : elles prévoient une déduction forfaitaire de 15 % du revenu avec une déduction minimale Fr. 6'000.- pour les municipaux et de Fr. 7'500 pour les syndics. Les maxima étant respectivement fixés à Fr. 12'000.- et Fr. 15'000.-. Pour en savoir plus : [www.ucv.ch/themes/institutions-publiques/indemnites-des-executifs-communaux/](http://www.ucv.ch/themes/institutions-publiques/indemnites-des-executifs-communaux/)

---

#### **Constructions, équipements et matériels scolaires**

Pour mémoire, les négociations liées à la modification de l'actuel règlement sur les constructions scolaires ont repris en mai 2016. L'UCV, avis de droit à l'appui, a plaidé pour la reconnaissance par l'Etat de la compétence principale des communes en matière de planification des bâtiments scolaires. Ce point a été admis par le DFJC. Concernant la répartition du coût des équipements et matériels scolaires, l'UCV a proposé des critères précis et concis permettant de déterminer de manière efficace qui paie quoi. En bref : l'équipement informatique, interactif ou multimédia et son entretien incombent à l'Etat. En revanche le câblage informatique, les prises WIFI sont considérés comme parties du bâtiment, donc payés par les communes. Le matériel et mobilier scolaires mis à charge des communes doivent être communs à l'ensemble des disciplines enseignées et non être destinés à une activité spécifique, auquel cas l'Etat doit s'acquitter de la facture. Ces critères devraient faire l'objet d'une convention qui abrogerait les quelque 80 pages de directives et recommandations actuelles.

On s'en doute, la proposition UCV, à laquelle les représentants de l'AdCV se sont ralliés, n'a pas plu. Pour l'instant, les travaux du groupe ont été suspendus par décision de la Cheffe du DFJC.

---

---

## Dirigeants de sociétés – ristourne intercommunale – art. 18a LICom

Compte tenu de la volonté de l'Etat d'abroger cette disposition et de l'économie qui en découlerait pour l'administration cantonale, l'UCV a écrit un courrier au Chef du DFIRE requérant une ristourne en faveur des communes sur l'émolument de Fr.450'000.- prélevé par l'Etat sur le fonds de la péréquation intercommunale en vertu des articles 10 LPIC et 8 DLPIC. L'UCV a déjà eu l'opportunité de faire valoir, dans le cadre de la modification de la péréquation liée à la RIE III, que cet émolument prélevé par l'Etat soit diminué, voire supprimé.

---

## LATC

Pour le comité et les délégués UCV au groupe de travail aménagement du territoire, la traduction légale des allègements annoncés n'est pas à la hauteur des attentes. L'UCV fera connaître sa position aux commissaires chargés d'examiner le projet. En substance, la loi expurgée d'un certain nombre d'articles n'empêche pas une marge de manœuvre communale très réduite. Raisonner dans le nouveau PDCn en termes de surfaces légalisées en abandonnant le critère démographique qui conduit à des aberrations apporterait un réel assouplissement pour les collectivités. En outre, concernant l'application de la loi, il est essentiel que les députés donnent un signal fort à l'Exécutif cantonal et à l'administration pour éviter toute dérive tatillonne dans le RLATC et les directives qui en découleront.

---

## LAJE - EIAP

Le projet est actuellement débattu en plénum du Grand Conseil.

---

## CONSULTATIONS

---

### Loi sur les communes

L'UCV a répondu à la consultation concernant la modification de la loi sur les communes (réponse du Conseil d'Etat à la motion Haldy pour permettre la vente par les communes des biens abandonnés par un locataire expulsé).

### Projet de modification de l'ordonnance fédérale sur les épizooties

Ce projet charge le canton de désigner un service compétent pour l'enregistrement des détenteurs de chiens, ce qui ouvre la voie pour que les communes puissent assumer cette tâche d'enregistrement.

Les documents relatifs aux consultations sont disponibles sur [www.ucv.ch/ucv/consultations/](http://www.ucv.ch/ucv/consultations/).

---

Le Comité

Pully, le 7 décembre 2016

## Union des Communes Vaudoises

Av. de Lavaux 35  
CP 481 1009 Pully  
T : +41 12 557 81 30  
F : +41 21 557 81 31  
[ucv@ucv.ch](mailto:ucv@ucv.ch)

**Secrétaire générale**  
Brigitte Dind  
+41 21 557 81 32  
[brigitte.dind@ucv.ch](mailto:brigitte.dind@ucv.ch)

**Conseil en stratégie et  
gestion financières  
publiques**  
Gianni Saitta  
+41 21 557 81 37  
[gianni.saitta@ucv.ch](mailto:gianni.saitta@ucv.ch)

**Service juridique**  
Isabelle del Rizzo  
Isabelle Gattlen  
+41 21 557 81 38  
[juristes@ucv.ch](mailto:juristes@ucv.ch)

